



Communiqué du 22 décembre 2014

Chasse des turdidés dans la Drôme et l'Ardèche / Statu quo sur l'arrêté de 2009

« En politique une absurdité n'est pas un obstacle » Napoléon Bonaparte

Les départements de l'Ardèche et de la Drôme bénéficient actuellement d'un report de la date de fermeture de la chasse des grives au 20 février pour les parties méridionales des deux départements mentionnées dans l'arrêté ministériel du 19 janvier 2009 relatif aux dates de fermeture de la chasse aux oiseaux de passage et au gibier d'eau.

Sous l'égide de la Fédération Nationale des Chasseurs et avec l'appui scientifique de l'Institut Méditerranéen du Patrimoine Cynégétique et Faunistique, les fédérations des chasseurs de l'Ardèche et de la Drôme ont entrepris une étude scientifique d'envergure sur plus de 18 mois de façon à démontrer au Ministère de l'Écologie et du Développement Durable la faisabilité d'une fermeture générale des turdidés au 20 février sur l'ensemble des deux départements sans que cette décision ne remette en cause l'état des populations de turdidés.

Les derniers arguments scientifiques et administratifs n'ont pourtant pas été retenus par le ministère de l'écologie.

Malgré la qualité du volumineux dossier scientifique, malgré l'importance des moyens humains engagés dans cette opération, cette décision de nature politique sonne comme un gage donné aux écologistes locaux après l'annonce par le gouvernement de la reprise des travaux à La Lande des Maures et les tergiversations sur Sivens et Roybon. Au demeurant, le coup d'arrêt au processus d'instruction de cette extension pourtant portée avec force dans l'intérêt des chasseurs de l'Ardèche et de la Drôme n'est que momentané. Le refus idéologique du ministère n'est pas un obstacle susceptible d'entamer la détermination de la fédération à poursuivre les études pour obtenir gain de cause sur une demande légitime et justifiée. Ce refus n'est pas davantage opportun à quelques mois d'élections locales importantes où les chasseurs seront appelés à défendre leurs intérêts.

Jacques Aurange – Président FDC 07

Alain Hurtevent – Président FDC 26

Contacts :

FDC 07
L'Escrinet
07200 Saint-Etienne de Boulogne

FDC 26
Notre Dame des Oullières – BP 437
26402 CREST CEDEX